

SCOT du Pays Yon et Vie - Enquête publique

Joël Blanchard <joel.blanchard11@gmail.com>

lundi 25 novembre 2019 à 23:34 réception

À : enquetescotyonetvie@orange.fr

 vous avez transféré ce message

A l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le Projet de SCOT du Pays Yon et Vie, actuellement soumis à Enquête publique, attire de ma part les 4 observations suivantes que je vous saurais gré de bien vouloir prendre en compte :

En préalable je regrette que ces interventions faites lors du débat relatif au PADD du SCOT le 31 janvier 2019 n'aient pas été prises en considération.

1- Il y a sur le territoire du pays de Palluau un axe routier important qui pourrait être source de développement économique pour le Pays de Palluau, **c'est celui de la RD 978** reliant Nantes aux Sables d'Olonne ou plus prosaïquement l'axe Legé/Aizenay. Cet axe permettrait un désenclavement et un développement économique et démographique des communes de St Etienne du Bois, Grand Landes, Palluau et la Chapelle Palluau. Cet axe est absent de toute structuration. Je trouve qu'il y a là une erreur historique dans l'aménagement de notre territoire.

2-Le SCOT souhaite «placer l'habitant au cœur du projet en structurant le territoire autour d'espaces de vie quotidienne».

L'ambition de maintenir et de développer une ruralité vivante dans les centres-bourgs passe par le maintien des commerces et des équipements existants, elle doit aussi être renforcée par la volonté de maintenir mais aussi de développer les services et notamment les services publics.

Au premier lieu de ceux-ci le **développement du service public d'éducation** est nécessaire pour accueillir de nouvelles familles et donc permettre la maintien et le développement des commerces de proximité.

Plusieurs communes du territoire (Maché, St Paul Mont Penit, La Chapelle Palluau, Beaufou, Thorigny) ne disposent pas de locaux pour accueillir une école publique et donc ainsi le service public d'éducation qui est pourtant un des éléments clés de dynamisme, d'animation et de proximité dans une commune rurale.

Si les cartes et les objectifs du SCOT prennent en compte la présence des collèges (de compétence départementale), des Lycées (de compétence régionale) et de l'Enseignement supérieur (de Compétences Régionale et Etat), ils ne prennent aucunement en compte la présence des écoles publiques pourtant de compétence communale (voire éventuellement communautaire), ce qui me semble une lacune à laquelle le SCOT doit remédier dans sa présentation et ses prescriptions et recommandations.

La proximité du service public d'éducation contribue également à la diminution des déplacements automobiles des familles sur le territoire et s'inscrirait tout à fait dans les objectifs relatifs à la mobilité du SCOT

3- Concernant la volonté de faire des pôles d'équipements des vitrines de la qualité de l'aménagement du territoire, je souhaiterais que "La sobriété énergétique" figure également au titre des qualités attendues pour ces équipements.

4- Concernant le développement des transports d'une manière générale et notamment des transports intercommunaux et intracommunaux, je n'ai pas trouvé

de volonté vraiment affirmée dans le SCOT.

--

Joël Blanchard

Conseiller municipal à Aizenay

Conseiller communautaire Vie et Boulogne

Conseiller syndical du Pays Yon et Vie

Président Association Pour un Lycée sur le Bassin de Vie

1 La Simotière, 85190 Aizenay

Tel 06 18 01 79 47